

## Annexe I Règlement d'examen

			Voie scolaire dans les établissements publics ou privés sous contrat, voie de l'apprentissage dans les CFA ou sections d'apprentissage, habilités		Voie de la formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Voie scolaire dans les établissements privés, voie de l'apprentissage dans les CFA ou sections d'apprentissage, non habilités, voie de la formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de trois ans d'expérience professionnelle	
Épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
<b>Épreuves obligatoires</b>								
<b>E1 Culture générale et expression</b>	U.1	3	écrit	4 h	C.C.F. 3 situations d'évaluation		écrit	4 h
<b>E2 Langue vivante étrangère (a)</b>	U.2	2	C.C.F. 2 situations d'évaluation		C.C.F. 2 situations d'évaluation		oral	45 min*
<b>E3 Sciences physiques</b>	U.3	2	écrit	1 h 30	C.C.F. 2 situations d'évaluation		écrit	1 h 30
<b>E4 Épreuve professionnelle de synthèse</b>		11						
Sous-épreuve : Projet professionnel Projet : Cas concret ou hypothèse Économie et gestion Philosophie	U.4.1	10	C.C.F. 2 situations d'évaluation		C.C.F. 2 situations d'évaluation		Oral	0 h 15
Sous-épreuve : Rapport de stage ou d'activités professionnelles (c)	U.4.2	1	C.C.F. 1 situation d'évaluation		C.C.F. 1 situation d'évaluation		oral	0 h 10
<b>E5 Dossier de travaux</b>	U.5 (b)	6	C.C.F. 1 situation d'évaluation		C.C.F. 1 situation d'évaluation		oral	0 h 30
<b>E6 Culture design et technologie</b>		6						
Sous-épreuve Culture design	U.6.1 (e)	3	écrit	3 h	écrit	3 h	écrit	3 h
Sous-épreuve Technologies	U.6.2 (e)	3	écrit	3 h	écrit	3 h	écrit	3 h
<b>Épreuves facultatives</b>								
<b>EF1 Langue vivante étrangère (a) (b)</b>	UF.1		oral	0 h 20	oral	0 h 20	oral	0 h 20
<b>EF2 Approfondissement sectoriel (d)</b>	UF.2 (c)		C.C.F. 1 situation d'évaluation		C.C.F. 1 situation d'évaluation		oral	0 h 15 (c)

a) La langue vivante étrangère facultative est différente de la langue étrangère obligatoire.

b) La sous-épreuve « rapport de stage ou d'activités professionnelles » et l'épreuve facultative « approfondissement sectoriel » se déroulent dans le prolongement de la sous épreuve « projet professionnel »

c) Mention sur le diplôme.

d- Ces unités sont communes aux deux options. Les titulaires de ces unités sont dispensés de les présenter à nouveau s'ils souhaitent obtenir le diplôme de l'autre option.

\* 1ère partie : Compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation

2ème partie : Expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.